

COMPTE-RENDU DETAILLE
COMMISSION LOCALE DE L'EAU – SAGE MARNE CONFLUENCE
19 SEPTEMBRE 2014

Le diaporama présenté lors de la réunion est disponible :

- Sur le **site internet du SAGE Marne Confluence** : www.sage-marne-confluence.fr, rubrique « Notre documentation »

MEMBRES PRÉSENTS

COLLEGE DES COLLECTIVITES		COLLEGE DES USAGERS		COLLEGE DE L'ETAT	
BROU-SUR-CHANTEREINE	MME FOURNIVAL	AU FIL DE L'EAU	MME VEDEL	AESN	M. MERLET
BRY-SUR-MARNE	M. PINEL	ASSO DES RIVERAINS	M. FOLLET	DRIEA IDF	M. STASSINET
CA CLICHY/MONTFERMEIL	M. AISSAOUI	DES BORDS DE MARNE		DRIEE IDF-MIISE PPC	MME PERCELAY
CA EST ENSEMBLE	M. LAGRANGE	ASSO MARNE VIVE	M. DUFORAT	EPAMARNE	M. BADUEL
CA MARNE ET CHANTEREINE	M. PHILIPPON	CD CANOE KAYAK 94	M. CHERY DROUET	MISE 77	M. SPYRATOS
CA PLAINE CENTRALE	M. HELIN	CD AVIRON	M. BARBARIN	PREFECTURE 94	M. MOSIMANN
CA VALLEE DE LA MARNE	M. PASTERNAK	CD TOURISME 94	M. ROBLLOT	PREFECTURE 93	M. VERON
CC CHARENTON/ST MAURICE	M. GUETROT	EAU DE PARIS	M. LAYA		
CHAMPIGNY-SUR-MARNE	MME ADOMO	FPPMA 75-92-93-94	M. HUETTE		
CHARENTON-LE-PONT	M. ROURE	FPPMA 77	M. TROCHON		
CHELLES	M. DILOUYA	PORTS DE PARIS	M. CHAFFAUD		
CONSEIL GENERAL 77	M. MARION	ASSOCIATION RENARD	M. ROY		
CONSEIL GENERAL 93	MME BERNARD	UFC QUE CHOISIR	M. LE MORELLEC		
CONSEIL GENERAL 94	M. DELBOS	VEOLIA EAU	M. DE BEAUREGARD		
COURTRY	M. CUISINIER	VNF	M. MONFORT		
CRETEIL	M. DUKAN				
GOURNAY-SUR-MARNE	MME MIRANDA				
JOINVILLE-LE-PONT	M. MARCHADIER				
MAISONS-ALFORT	M. EDMOND				
NEUILLY-PLAISANCE	MME MOHEN-DELAPORTE				
NOISY-LE-GRAND	M. MIERSMAN				
SEDIF	MME FENASSE				
SIAM	M. DELPORTE				
SYNDICAT MARNE VIVE	M. BERRIOS				
VAIRES-SUR-MARNE	MME MERLET PERCEVAL				

ONT DONNÉ MANDAT

COLLEGE DES COLLECTIVITES		COLLEGE DES USAGERS		COLLEGE DE L'ETAT	
ENTENTE MARNE	SMAM	CCIP		ARS IDF	ONEMA
NEUILLY-SUR-MARNE	SMAEP OUEST BRIARD	CULTURE GUINGUETTE		DRIEE IDF	PREFECTURE DU 77
SAINT-MAUR-DES-FOSSES		NATURE ET SOCIETE			

MEMBRES ABSENTS EXCUSÉS

COLLEGE DES COLLECTIVITES		COLLEGE DES USAGERS		COLLEGE DE L'ETAT	
CA HAUT VAL DE MARNE	VILLE DE PARIS	ACTEP		PREFECTURE DE REGION	
CA VAL MAUBUEE	ROISSY-EN-BRIE	ADHF		PREFECTURE POLICE	
CHAMPS-SUR-MARNE	SIAAP	CAUE 94			
CONSEIL REGIONAL IDF	SIAEP LAGNY	CHAMBRE METIERS 77			
EPTB SEINE GRANDS LACS	TORCY	CHAMBRE REGIONALE AGRICULTURE			
FONTENAY-SOUS-BOIS	VILLIERS-SUR-MARNE				

ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS

BRY-SUR-MARNE	M. MASSON	AESN	MME PROUVE
CA MARNE ET CHANTEREINE	M. ADROIT	SOUS-PREFECTURE 94	MME DESSAGNES – MME CORBIERES
CHAMPIGNY-SUR-MARNE	M. D'HOLLANDE - MME CALLE	FPPMA 75-92-93-94	MME ESCARPIT
CONSEIL GENERAL 93	M. BREUIL – M. CHAUMEAU	ASSOCIATION RENARD	MME BOULIERE
CONSEIL GENERAL 94	MME GOETSCHHEL	EAU DE PARIS	MME PROKOP
NEUILLY-PLAISANCE	MME LEPINE	GROUPEMENT BUREAU D'ÉTUDES	M. LEGUY - M. NARCY - MME CHEVILLOTTE
		SYNDICAT MARNE VIVE	MME BEYELER - M. DEBARRE
			MME NAUD - MME BOUILLON

Préalablement à la réunion, chaque membre de la CLE a été destinataire d'un ordre du jour envoyé le 18 juillet 2014.

Ouverture de la séance

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 9h35 par le Sous-Préfet de Nogent-sur-Marne, préfet coordonnateur du SAGE Marne Confluence, **M. MOSIMANN**.

Il rappelle que le rôle de la CLE est d'élaborer le SAGE, document qui engage les acteurs du territoire à un horizon de 10 ans. Le SAGE Marne Confluence, qui poursuit les mêmes objectifs que le SDAGE Seine-Normandie, s'inscrit dans un périmètre plus restreint, ce qui lui confère davantage de proximité avec la population. Ce travail de proximité nécessite tout de même de bien travailler ensemble, sur 4 départements. Pour cela, le SAGE s'appuie sur quatre jalons :

- Les anciens membres de la CLE à qui il rend hommage pour le travail réalisé, et à son ancien Président, M. Jacques LEROY, en particulier ;
- Un Etat initial approuvé en septembre 2012 ;
- Un Diagnostic approuvé en mars 2013 ;
- Trois scénarios contrastés pour avoir un choix, présentés dès novembre 2013.

Une fois le choix de la stratégie opéré, trois documents seront rédigés qui deviendront opposables :

- Le Plan d'aménagement et de gestion durable (PAGD) ;
- Le Règlement ;
- Les documents cartographiques associés.

Une fois le projet de SAGE validé par la CLE, il y aura une procédure de consultation puis une enquête publique, de sorte que le SAGE soit arrêté en 2016.

M. MOSIMANN note que la CLE comprend un certain nombre de nouveaux représentants, d'où l'importance de bien resituer les travaux.



POINT N°1 : VOTE – ELECTION DU PRESIDENT DE LA CLE

M. MOSIMANN (Sous-Préfet Nogent) indique avoir reçu la candidature de M. Sylvain BERRIOS, Président du Syndicat Marne Vive (SMV). Il rappelle que le SMV apporte un soutien permanent à la démarche de SAGE depuis maintenant plusieurs années. Il procède à l'appel d'autres candidatures.

En l'absence d'autres candidats, il demande si des personnes s'opposent à ce que le vote soit effectué à main levée et non à bulletin secret. En l'absence d'opposition de l'assemblée, il est donc procédé à l'élection du Président de la CLE à main levée.

Résultat du vote (collège des Collectivités uniquement)

Pour : 30 Contre : 0 Abstention : 0

M. Sylvain BERRIOS, représentant du Syndicat Marne Vive, est élu à l'unanimité Président de la CLE.

POINT N°2 : VOTE – ELECTION DES VICE-PRESIDENTS DE LA CLE

M. MOSIMANN (Sous-Préfet Nogent) rappelle la volonté initiale de représenter aux postes de Vice-Présidents l'ensemble des territoires inscrits dans le périmètre du SAGE. Dans le prolongement du Bureau antérieur, il a ainsi reçu les candidatures de :

- M. Miersman (Noisy-le-Grand pour la Seine-Saint-Denis)
- M. Delbos (CG 94 pour le Val-de-Marne)
- M. Dilouya (Chelles pour la Seine-et-Marne)
- Mme Baratti-Elbaz (Conseil de Paris)

Il procède à l'appel d'autres candidatures.

En l'absence d'autres candidats, il propose de procéder au scrutin de liste et par un vote à main levée par l'ensemble de la CLE. En l'absence d'opposition de l'assemblée, il est donc procédé à l'élection des 4 Vice-Présidents de la CLE à main levée.

Résultat du vote (les 3 collèges)

Pour : 58 Contre : 0 Abstention : 0

Sont élus à l'unanimité Vice-Présidents de la CLE :

- **M. Miersman (Noisy-le-Grand)**
- **M. Delbos (CG 94)**
- **M. Dilouya (Chelles)**
- **Mme Baratti-Elbaz (Conseil de Paris)**

POINT N°3 : VOTE – ELECTION DES PRESIDENTS DE COMMISSIONS THEMATIQUES

M. MOSIMANN (Sous-Préfet Nogent) indique avoir reçu 4 candidatures pour les 4 commissions thématiques du SAGE, à savoir :

- Mme Bernard (CG 93) : commission « Aménagement »
- Mme Fenasse (SEDIF) : commission « Qualité »
- M. Barbarin (CD Aviron 94) : commission « Usages »
- M. Depecker (SMAM) : commission « Milieux naturels »

Il procède à l'appel d'autres candidatures.

En l'absence d'autres candidats, il propose de procéder au scrutin de liste et par un vote à main levée par l'ensemble de la CLE. En l'absence d'opposition de l'assemblée, il est donc procédé à l'élection des 4 Présidents de commissions thématiques.

Résultat du vote (les 3 collèges)

Pour : Contre : 0 Abstention : 0

Sont élus à l'unanimité Présidents de commission thématique au sein de la CLE :

- Mme Bernard (CG 93) : commission « Aménagement »
- Mme Fenasse (SEDIF) : commission « Qualité »
- M. Barbarin (CD Aviron 94) : commission « Usages »
- M. Depecker (SMAM) : commission « Milieux naturels »

POINT N°4 : INFORMATION – COMPOSITION DU BUREAU DE LA CLE

M. MOSIMANN (Sous-Préfet Nogent) rappelle que, outre les représentants nouvellement élus (1 Président, 4 Vice-Présidents, 4 Présidents de commissions thématiques), le Bureau est également constitué de 3 représentants du collège de l'Etat et de 3 représentants du collège des « Usagers ».

Sont ainsi reconduits dans leur fonction au sein du Bureau de la CLE les entités suivantes :

Collège de l'Etat :

- Agence de l'Eau Seine-Normandie (AESN)
- Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie (DRIEE) Ile-de-France
- Mission interdépartementale inter services de l'eau de Paris proche couronne (MIISE PPC)

Collège des Usagers :

- Association RENARD
- Comité départemental de canoë-kayak Val-de-Marne
- Association Au Fil de l'Eau

POINT N°5 : INFORMATION – PRESENTATION DU CONTEXTE REGLEMENTAIRE LIE A LA LOI DE MODERNISATION DE L'ACTION PUBLIQUE TERRITORIALE ET D'AFFIRMATION DES METROPOLES

Ce point a fait l'objet d'un diaporama présenté en séance. Merci de vous y référer.

M. MOSIMANN (Sous-Préfet Nogent) a souhaité informer les membres de la CLE de cette loi car elle concerne des sujets importants tels que les compétences « Gestion de l'eau et des milieux aquatiques et prévention des inondations » – dite GEMAPI – et la création de la future Métropole du Grand Paris.

La présentation est assurée par **Mme PERCELAY** (DRIEE – MIISE PPC), responsable du service Police de l'eau.

Sont notamment présentées les évolutions en matière :

- D'organisation territoriale :
 - Création de la Métropole du Grand Paris et mise en place d'une Mission de préfiguration ;
 - Elaboration du Schéma régional de coopération intercommunale, qui concerne en particulier les EPCI situés dans l'unité urbaine de Paris.
- D'évolution des compétences des EPCI : création d'une compétence obligatoire « Gestion de l'eau et des milieux aquatiques et prévention des inondations » - GEMAPI.

Ces évolutions auront nécessairement des incidences sur le territoire du SAGE. Ce sont des éléments de contexte à avoir en tête dans le cadre de l'élaboration du SAGE et de sa mise en œuvre future. La structure porteuse devra en effet s'inscrire dans ce contexte.

M. DELBOS (CG 94) précise que, outre le caractère désormais obligatoire de la compétence GEMAPI, celle-ci serait également exclusive. Il s'interroge ainsi sur le rôle futur du département du Val-de-Marne, qui réalise notamment un travail de proximité sur la prévention des inondations. Les communes et EPCI compétentes n'ont pas toujours la capacité d'assurer ces compétences et le Département pourrait apporter une aide à ces maîtres d'ouvrages. Il informe que le nouveau Président du Comité de bassin Seine-Normandie a écrit aux Présidents des Départements pour appuyer leur rôle sur ces sujets. Une mission d'appui technique va être mise en place pour répondre à ces questionnements.

Mme PERCELAY (DRIEE – MIISE PPC) répond que ces sujets peuvent être remontés au Préfet coordonnateur de bassin. Elle ajoute que la compétence GEMAPI peut être transférée ou déléguée à un Syndicat mixte.

POINT N°6 : DEBAT – PRESENTATION DES SCENARIOS DU SAGE

Ce point a fait l'objet d'un diaporama présenté en séance. Merci de vous y référer.

M. BERRIOS (Président) remercie les membres de la CLE pour la confiance qui lui est accordée. Il annonce qu'un travail important devra être réalisé d'ici à un an avec le choix de la stratégie du SAGE puis l'approbation du projet de SAGE.

M. DEBARRE (animateur) et **M. LEGUY (Bureau d'études ADAGE)** rappellent les précédentes étapes menées dans le cadre du SAGE, à savoir l'état initial et le diagnostic du territoire. Ils rappellent ainsi les différents enjeux identifiés pour ce territoire auxquels le SAGE devra apporter des réponses.

M. NARCY (Bureau d'études AsCA) présente ensuite les 3 scénarios contrastés dans leur approche et leur contenu propre, ainsi que l'analyse économique de ces scénarios, et enfin leurs atouts et leurs faiblesses.

Temps d'échange – débat avec la salle

M. ROY (Association RENARD) note que, si le scénario 3 lui semble préférable, un risque commun à l'ensemble des scénarios n'a pas été évoqué dans la présentation. Il s'agit des pollutions qui viendraient de l'amont, sachant que c'est en amont du territoire du SAGE que les perspectives d'aménagement sont les plus importantes. Il demande que la CLE réclame auprès du Préfet la création d'un SAGE en amont du SAGE Marne Confluence.

M. BERRIOS (Président) recommande d'avancer d'abord sur notre propre périmètre mais reconnaît que ce qui se passe en amont est aussi important. La mise en place d'un SAGE en amont ne dépend pas de la CLE mais elle peut favoriser cette émergence.

M. MOSIMANN (Sous-Préfet Nogent) estime que cette question est légitime mais il faut se poser la question de jusqu'où remonter en amont ? Il se dit néanmoins assez sensible à l'idée d'un SAGE en amont de Marne Confluence qui engloberait la Ville nouvelle.

M. MERLET (AESN) rappelle pour sa part que les territoires dépourvus de SAGE restent soumis au respect du SDAGE Seine-Normandie. Nous ne sommes donc pas au degré zéro d'activité en amont du territoire du SAGE.

Enfin, **Mme PERCELAY (DRIEE – MIISE PPC)** explique que le futur SDAGE, actuellement en cours de révision, va contenir une carte des SAGE « nécessaires ». Il devrait y en avoir un d'identifié en amont sur la Marne.

M. MIERSMAN (Noisy-le-Grand) estime que c'est un moment important de la vie de la CLE. Un gros travail a été mené au cours des premières années et la CLE arrive au bout du travail d'analyse avec les scénarii. Il faut désormais choisir et ce choix n'est pas neutre, tant sur le plan de la gouvernance que technique (règles qui seront fixées) et financier. Il invite toutes les collectivités à bien regarder le contenu des scénarios pour mesurer leur impact. Concernant la responsabilité financière portée par les « aménageurs public ou privé », il y a un risque plus ou moins grand que les aménageurs privés fassent défaut et que les dépenses retombent sur les collectivités. De plus, si l'Etat et la Région diminuent leurs apports, qui prendra en charge ces coûts ?

M. BERRIOS (Président) convient que c'est un point important. Il y a effectivement dans le scénario 3 une partie contributive « aménageur ». Elle dépendra bien entendu de l'activité d'aménagement sur le territoire et de fait pourrait être égale à zéro. Néanmoins, cela ne remet pas en cause le scénario en lui-même.

M. MERLET (AESN) prend l'exemple de la gestion des eaux pluviales à la source. Lors de la réalisation d'un aménagement, c'est bien la collectivité qui initie le projet et définit un cahier des charges. Dans le cadre du réaménagement de l'ancien site des usines Renault à Boulogne-Billancourt, il s'est avéré que le coût total de l'aménagement selon les nouveaux principes de gestion à la source n'est pas plus élevé qu'avec des techniques dites « conventionnelles » (bassins de stockage). Le risque pour la collectivité d'abonder au financement du projet est donc quasi nul, sauf à ce que l'aménageur fasse faillite. Le risque serait à l'inverse que la collectivité ne soit pas assez prescriptive pour inscrire ces nouveaux concepts.

M. BERRIOS (Président) conclut cet échange en affirmant que le choix de la stratégie doit se faire en conscience pour les collectivités. En effet, du côté des « ménages », les coûts d'un scénario à l'autre sont relativement les mêmes, et du côté de l'« Etat », il ne doute pas de sa force et de sa volonté dans les engagements qui seront les siens.

M. DELBOS (CG 94) partage l'idée que les aménagements peuvent permettre de dégager des moyens sur les questions de l'eau. C'est dans les projets d'aménagement que les solutions peuvent être mises en œuvre. Il reconnaît toutefois que la question n'est pas si simple car un Maire cherchera par exemple à prendre en compte les équipements induits divers par le projet et on risque à ce moment-là de passer à côté de notre sujet « eau » si on n'y est pas attentifs.

M. DELBOS indique par ailleurs que le projet de SDAGE pourrait faire passer certaines masses d'eau du territoire du SAGE du statut de « naturelles » à « fortement modifiées ». L'implication en termes d'objectif est que l'on vise alors non pas le bon état écologique des masses d'eau mais leur bon potentiel. Ce changement se veut peut-être plus pragmatique mais il ne doit pas nous inciter à réduire le niveau d'ambition dans le SAGE.

Concernant la question économique, qui a été évoquée, M. DELBOS souligne que, outre les aménageurs, l'apport économique pourrait se faire également de ceux qui utilisent l'eau, et pas forcément le contribuable ou l'usager via sa facture d'eau.

Enfin, M. DELBOS souligne le très bon travail mené dans le cadre du SAGE et qui facilite aujourd'hui les conditions du choix de la stratégie.

M. LAYA (Eau de Paris) apprécie la prise en compte de la Marne, dans les scénarios, comme ressource stratégique. La Marne est actuellement classée entre niveau A2 et A3 (*les eaux superficielles sont subdivisées en trois groupes de valeurs limites, A1, A2 et A3, qui correspondent à des procédés de traitements types appropriés. Ces groupes correspondent à trois qualités d'eaux superficielles différentes sur les caractéristiques physiques, chimiques et microbiologiques*). La qualité de la ressource en eau reste donc limitée et il existe un fort enjeu de

maintien de la qualité. Il rappelle ainsi que tout gain en qualité de l'eau de la Marne permettra de réduire les traitements pour la production d'eau potable et ainsi fera diminuer le coût de l'eau.

M. LAYA ajoute qu'Eau de Paris mène des actions de protection de la ressource dans une logique de développement territorial. Cette approche ne vise pas à empêcher de faire mais à accompagner les porteurs de projets. Au vue de cette logique, le scénario 3 lui semble le plus favorable.

M. ROY (Association RENARD) note que le PAGD aurait un réel intérêt dans le scénario 3 pour définir des dispositions cohérentes applicables aux PLU.

M. BERRIOS (Président) insiste sur l'idée de porteur de cause, qui se mesurera par notre capacité à intégrer nos préoccupations dans les projets, à convaincre. Mais quel que soit le scénario, le SAGE ne se substituera pas aux autorités compétentes.

M. NARCY (Bureau d'études AsCA) précise que la fonction de vigilance du SAGE vis-à-vis des documents d'urbanisme est présente dans les trois scénarios. En revanche, c'est la manière d'exercer cette vigilance qui est différente. Dans le scénario 2, la conviction s'exerce avec notre posture d'ingénieur de l'eau qui met en scène les projets. Dans le scénario 3, l'idée est plutôt de proposer un projet de développement alternatif qui réponde aux exigences du SAGE. Dans ce dernier cas, le SAGE se pose alors en traducteur, sans toutefois devenir aménageur ou rédacteur de PLU à la place des acteurs compétents.

Mme PROUVE (AESN) témoigne que sur le SAGE Bièvre, la stratégie retenue ne se limitait pas à donner des objectifs mais aussi à apporter des expertises techniques concrètes dans les projets en recrutant un architecte-urbaniste au sein de la structure porteuse du SAGE.

M. SPYRATOS (MISE 77) souhaite pour sa part souligner les coûts évités par les investissements induits par le SAGE, en cas d'inondations par exemple. Redonner de l'espace à l'eau peut permettre de traiter les incertitudes de long terme, exceptionnelles. En termes d'aménagement, il estime que c'est une mesure sans regret que de vouloir redonner de l'espace à l'eau, pour en faire un lieu de respiration, d'accueil de la biodiversité. Ce doit être une préoccupation en particulier pour tous les aménagements nouveaux, mais il existe aussi des opportunités pour les zones déjà urbanisées. Enfin, il signale que le territoire de Chelles a été identifié dans le cadre d'un atelier national comme territoire expérimental sur les questions d'aménagement et de prise en compte du risque d'inondation dans un secteur en mutation et très exposé au risque. Les réflexions devraient démarrer d'ici la fin de l'année.

M. CHERY-DROUET (CDCK 94) demande de ne pas oublier dans l'analyse des scénarios les dimensions de ressourcement et de bonheur induits par les investissements qui seraient réalisés en faveur de l'eau et de la rivière.

M. FOLLET (Asso Riverains des bords de Marne) se demande comment le SAGE, qui construit son budget annuel sur la base de cotisations des collectivités à hauteur de 0,10 €/habitant/an, pourra assurer le financement de la mise en œuvre du SAGE à hauteur de 20 €/habitant/an ?

M. DEBARRE (animateur) et **M. BERRIOS (Président)** précisent que ces deux contributions ne sont pas de même nature. Les 0,10 €/habitant/an servent pour l'animation du SAGE en phase d'élaboration. Quant aux 20 €/habitant/an, il s'agit d'un ordre de grandeur des coûts qui pourraient être induits par la mise en œuvre de la stratégie du SAGE. Mais il n'est pas question d'un nouvel impôt ou d'une nouvelle taxe. De plus, cette somme ne relèvera pas de la seule structure porteuse du SAGE mais de l'ensemble des acteurs du territoire (collectivités, Etat, ménages, industries), le bloc « collectivités » étant le plus contributif. M. BERRIOS rappelle qu'il y a dans ces dépenses des éléments qui ne sont pas des débuts de négociation car inévitables. Il faudra donc bien se doter des moyens pour réaliser notre cause et notre ambition.

M. MOSIMANN (Sous-Préfet Nogent) estime qu'il faudra à un moment donné, quelle que soit la stratégie choisie, sortir de notre instance de la CLE pour informer et communiquer sur ce qui aura été décidé afin que tous les décideurs sachent ce qu'ils auront à apporter.

En préparation du prochain choix de la stratégie du SAGE, **M. DEBARRE (animateur)** informe que la prochaine CLE se tiendra en novembre. Dans les textes de loi et les règles de fonctionnement du SAGE, rien ne cadre formellement les modalités de vote de la stratégie. Il est néanmoins recommandé que chaque entité organise un débat interne autour des scénarios du SAGE afin de dégager un positionnement partagé. La cellule d'animation du SAGE (animateur et bureaux d'études) se tient à la disposition de ceux qui le souhaitent pour intervenir et/ou accompagner les membres de la CLE dans cette démarche. Le Bureau de la CLE, qui se réunira en octobre définira les modalités de vote de la stratégie lors de la prochaine CLE.

M. BERRIOS (Président) indique pour sa part qu'un fascicule faisant la synthèse du socle, des 3 scénarios et de l'analyse économique sera envoyé à tous les membres de la CLE suite à cette réunion.

M. BERRIOS (Président) remercie les membres de la CLE et laisse M. Mosimann donner quelques mots de conclusion.

M. MOSIMANN (Sous-Préfet Nogent) souhaite conclure la séance sur deux idées :

- c'est un travail passionnant,
- il reste encore du travail pour aboutir et il n'y a pas de temps à perdre.

Le Président de la CLE

Sylvain BERRIOS
Député-Maire